



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 4 juillet
En exercice : 14 Le Conseil Municipal d'Aucamville
Présents : 9 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Votants : 9 Mairie, sous la Présidence d'Éric FRAYSSE, Maire
Date convocation : 27/06/2024

PRESENTS : M. JOUANY Marc, Mme GRANDO Sylvie, Mme PENNARUN Michelle, M. GAHON Julien, M. GAMEL Philippe, Mme BONNET Michèle, Mme TORRES Sylvie, M. NOQUES Denis,

ABSENTS EXCUSES : M. BELOT Philippe, M. FOURTANET Jean-Claude, Mme FAUROUX Céline, Mme DARGASSIES Monique, M. BELLOC Daniel,

Présence de Mme Sylvie GRANDO qui a été désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION PORTANT SUR LES TARIFS CANTINE MUNICIPALE A COMPTEUR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

VU l'article 82 de la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 01/07/2015 fixant le prix des repas de la cantine scolaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE DE MODIFIER LES TARIFS DES REPAS** de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2024/2025 et de les fixer comme suit :
 - REPAS MATERNELLE : TARIF A : 3.80 €
 - REPAS PRIMAIRE : TARIF B : 4.10 €
 - ENSEIGNANT : TARIF : 6 €
- **DECIDE QUE POUR TOUTE RESERVATION ULTERIEURE A LA DATE BUTOIR** fixée, suivant un calendrier établi avant la rentrée pour toute l'année scolaire, les **tarifs seront majorés de 25%**

Pour extrait conforme au registre
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

Fait à AUCAMVILLE,

Le Maire

Eric FRAYSSE

